

Droit à l'image d'un mineur

Si les personnes exerçant l'autorité parentale autorisent Le Tennis Club de La Wantzenau à utiliser l'image de l'enfant, le club s'engage à ce que la publication et la diffusion de l'image de l'enfant **ne portent pas atteinte à sa vie privée, à sa dignité et à sa réputation.**

Je soussigné(e) M/Mme

exerçant l'autorité parentale sur

autorise / n'autorise pas (rayez la mention inutile)

...le club, pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser l'image de l'enfant sur tout type de support (notamment affichage au club, sur le site internet, sur les réseaux sociaux etc.).

Date et signature(s) des personnes exerçant l'autorité parentale